

Communiqué de presse, le 27 mai 2021

Tirage au sort du jury d'assises

Le tirage au sort des Bellerivois devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2022 aura lieu **mardi 1er juin 2021 à 10h, en l'Hôtel de Ville, bureau des élections.**

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort, sur les listes électorales des communes qui participent, au côté des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les personnes concernées doivent être de nationalité française, avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire le français, et ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

La ville de Bellerive tire au sort annuellement 21 électeurs. Il faut encore passer deux filtres : d'abord, un tirage au sort effectué au niveau du Tribunal judiciaire de Moulins puis un autre qui désigne les jurés et les suppléants qui seront retenus pour une session. Si vous êtes choisi, votre employeur doit obligatoirement vous libérer et vous pouvez recevoir des indemnités en cas de perte de salaire !